

CONDITIONS GENERALES DE VENTE applicables à partir du 01/04/2026

Article 1 - Clause générale

Les ventes et prestations de services de SILLANCES SAS sont soumises aux présentes conditions générales de vente (CGV) qui prévalent sur toute condition d'achat.

Par son utilisation des sites internet ohreally-photo.com ou ramenetajoie.com ou par le simple fait de réserver une prestation ou un produit, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV.

Article 2 - Formation de la commande

Lorsque le devis d'une prestation est établi par SILLANCES SAS et signé par le Client, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.

Aucune modification de commande ne pourra intervenir après signature du devis, sauf avec l'accord express de SILLANCES SAS et après acceptation par le Client du devis modifié.

Article 3 - Réalisation de la prestation

Les conditions de réalisation de la prestation sont celles indiquées au devis. En cas de force majeure (intempérie, accident), SILLANCES SAS ne pourra être tenue responsable de la non exécution ou de l'exécution partielle de la prestation.

Article 4 - Livraisons de produits

La livraison des produits numériques se fait par mail ou par le biais d'une plateforme de téléchargement. Si la commande inclut des produits matériels (tirages, tableaux, albums), sauf mention contraire sur le devis, la livraison des produits s'effectue au siège social. Sur requête du client les produits peuvent être expédiés aux frais du client et après paiement des frais de livraison.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Les retards de livraisons ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à l'annulation de la commande, au refus des produits ou services commandés ou à l'octroi de pénalités ou de dommages et intérêts.

SILLANCES SAS se réserve le droit, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, de suspendre, retarder ou modifier l'exécution des commandes dans les cas fortuits ou de force majeure. Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de SILLANCES SAS et faisant obstacle à son fonctionnement normal au stade de la fabrication ou de l'expédition des produits ou des services (notamment les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de SILLANCES SAS ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées).

Les produits voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

Le Client doit vérifier avec soin les produits livrés au moment de leur réception, de sorte que les non-conformités soient consignées dès réception sur la décharge du transporteur et acceptées par ce dernier. Les défauts qui ne seraient pas dus au transport doivent faire l'objet d'une réclamation adressée à SILLANCES SAS, dans les 8 jours de la réception des produits, par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, les produits concernés ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront donner lieu au versement de dommages et intérêts au Client. Les produits, objets de la réclamation, devront être retournés à SILLANCES SAS qui les échangera dans les meilleurs délais si elle accepte la réclamation.

Article 5 - Réserve de propriété

SILLANCES SAS conserve la propriété des produits & prestations vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix.

En cas de non-paiement par le Client à la date indiquée, SILLANCES SAS pourra exiger la restitution des produits non encore payés, aux frais et risques du Client, moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Client n'est pas autorisé, sauf mention contraire, à revendre les marchandises livrées.

Article 6 - Conservation des travaux

SILLANCES SAS s'engage à conserver les fichiers issus de la prestation sur ses serveurs pendant 1 an à compter de la prise de vue, et pourra fournir dans ce délai des produits sur commande et après acceptation par le client du tarif en vigueur.

Si la prestation prévoit la livraison de fichiers numériques, SILLANCES SAS ne sera pas tenue responsable d'une perte ou d'une détérioration de ces fichiers par le client. SILLANCES SAS pourra fournir, pendant un délai de 1 an à compter de la prise de vue, les fichiers issus de la prestation par plateforme de téléchargement, sur demande du client et après acceptation et paiement par le Client du tarif en vigueur.

Article 7 - Prix - Conditions de paiement

Les tarifs sont établis par SILLANCES SAS sur la base des informations fournies par le Client, notamment la nature de la prestation ou du produit, la date, les horaires et le lieu de réalisation de la prestation, les modalités de livraison, et sont ceux applicables au moment de la commande.

Les prix sont indiqués en euros, soumis à TVA. Les frais de déplacement et d'hébergement éventuels sont indiqués en sus. Toute commande annulée totalement ou partiellement par le Client sans le consentement de SILLANCES SAS, sera facturée quelle qu'en soit la cause dans le cas où le Client a la qualité de commerçant ou de professionnel. Dans le cadre de vente à des particuliers les délais légaux de rétractation sont acceptés.

Toutes les factures de SILLANCES SAS sont à régler dans les 30 jours suivant la date de facturation et au comptant, sauf conditions particulières stipulées expressément sur le devis ou la facture.

La commande peut faire l'objet d'un acompte selon indication dans le devis. L'acompte est immédiatement encaissé par SILLANCES SAS et ne sera pas remboursé.

Toute réclamation concernant des erreurs de facturation doit être adressée à SILLANCES SAS dans un délai maximal de 7 jours suivant la réception de la facture. Passé ce délai, toute contestation sera forclose.

En cas de retard de paiement, par application des dispositions légales, le client sera redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Les bons cadeaux sont payables à la commande, ne sont ni échangeables ni remboursables. Le bénéficiaire du bon cadeau dispose d'un délai de 1 an à compter de la date d'émission du bon cadeau pour réaliser la prestation.

Article 8 - Garantie

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous. Au titre de la garantie, SILLANCES SAS remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses.

Article 9 - Droit d'auteur et droit à l'image

Les photographies sont protégées par la loi du 11 mars 1957 sur les Droits des Auteurs et par le Code de la Propriété Intellectuelle du 1er juillet 1992.

Seuls sont valables les droits de reproduction, de représentation et de divulgation consentis par SILLANCES SAS, à l'exclusion de tout autre. SILLANCES SAS cède les droits de diffusion et de reproduction relatifs aux photos commandées par le client en format numérique, à l'exclusion de toute diffusion commerciale. Une mention faisant apparaître le nom de l'auteur est obligatoire lors de l'utilisation des photos quel que soit le support (en-dehors des usages strictement privés).

Aucune photo ne peut être modifiée sans l'accord préalable de SILLANCES SAS.

Le client autorise SILLANCES SAS à diffuser les photos issues de la prestation à des fins promotionnelles ou d'édition (notamment publications, sites internet, tirages, livres, objets photo, participations à des concours), sauf mention contraire.

Article 10 - Données à caractère personnel

SILLANCES SAS recueille des données personnelles pour la gestion de sa clientèle en respect du RGPD. Tout client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant sur simple demande, en écrivant à SILLANCES SAS - 83 avenue du Point du Jour - 69005 Lyon.

Article 11 - Litige

SILLANCES SAS ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement, de la mauvaise utilisation des produits commercialisés ou des services réalisés. La responsabilité de SILLANCES SAS sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande.

Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses situations.

En cas de litige, le client s'adressera par priorité à SILLANCES SAS pour obtenir une solution amiable. A défaut, le Tribunal de Commerce de Lyon (69) est seul compétent, quels que soient le lieu de livraison ou de réalisation et le mode de paiement accepté.